

Réunions olympiques



De g. à dr., MM. Lance S. Cross, Masaji Kiyokawa, le major Sylvio de Magalhaes Padilha, Mme Monique Berlioux, Lord Killanin, MM. Mohamed Mzali, Vitaly Smirnov, Arpad Csanadi.

Commission exécutive à Lausanne

Les travaux de la commission exécutive du CIO qui se déroulèrent les 29 et 30 janvier au Château de Vidy comportaient trois sujets d'importance. Deux ne purent trouver une solution immédiate.

Au cours de sa conférence de presse de clôture, Lord Killanin, président du CIO, entouré des vice-présidents Sylvio de Magalhaes Padilha, Mohamed Mzali et Vitaly Smirnov, des membres, MM. Arpad Csanadi, Masaji Kiyokawa et C. Lance S. Cross — le comte Jean de Beaumont et M. Louis Guirandou N'Diaye s'étaient fait excuser — et du directeur, Mme Monique Berlioux, a insisté sur le fait que le problème de la Chine était extrêmement important et qu'il fallait lui consacrer le temps nécessaire. « Nous l'aborderons lors de la séance de la commission exécutive de mars prochain à Lausanne » a indiqué le Président.

Par ailleurs, un différend étant né entre le Comité Olympique des Etats-Unis (USOC) et la ville de Los Angeles au sujet de la composition et des compétences du futur Comité d'organisation des Jeux de la XXIIIe Olympiade à Los Angeles en 1984, MM. Bob Kane et Don Miller, respectivement président et secrétaire général de l'USOC, demandaient de surseoir à la signature du second contrat, liant les trois parties intéressées, prévue le 28 janvier à Lausanne. La commission exécutive a fixé au 1er mars

1979 le délai limite pour cette opération. « Si ce délai ne devait pas être respecté, le CIO se verrait dans l'obligation de susciter de nouvelles candidatures » a toutefois précisé le Président Killanin.

Troisième point important à l'ordre du jour: le problème pose par la Fédération Internationale de Football Association dont le congrès avait décidé, à Buenos Aires, la non-qualification pour les Jeux Olympiques de 1980 à Moscou des joueurs d'Amérique du Sud et d'Europe ayant pris part à la Coupe du Monde de 1978. Cette décision prise unilatéralement s'avérait être en violation non seulement avec la règle d'admission olympique, mais aussi avec les principes de non-discrimination. Le dos au mur, la commission exécutive, ne voulant en aucun cas porter préjudice ni aux athlètes, ni aux organisateurs moscovites, s'est vue dans l'obligation, à son corps défendant, d'accepter cette décision de la FIFA. (Voir ci-joint le communiqué de presse publié le 30 janvier).

« A la base de ce différend dont nous avons parlé longuement avec MM. Havelange, président de la FIFA, et Käser, secrétaire général de cette fédération, un manque de communication évident. Ce sera l'un des thèmes des conversations que nous aurons les 11 et 12 mars prochain à Lausanne avec les Fédérations Internationales » a précisé

Lord Killanin qui a ajouté: « *Les règles des Fédérations concernant les Jeux Olympiques doivent être soumises au CIO pour approbation.* »

En fin de conférence, le Président a fourni encore quelques informations concernant le travail de la commission exécutive

- qui a pris bonne note de l'état financier satisfaisant du CIO,
- qui s'est intéressée au « niveau olympique » pour l'admission aux Jeux, thème qui sera débattu, en mars, avec les Fédérations Internationales,

- qui a pris connaissance des quotas de presse nationaux pour Moscou et Lake Placid, quotas qui seront transmis prochainement aux Comités Nationaux Olympiques,
- qui s'est penchée sur l'aide souhaitable et souhaitée aux délégations olympiques des pays pauvres,
- qui s'est inquiétée aussi d'une convention sur l'apartheid proposée par une commission ad hoc des Nations Unies. Lord Killanin en parlera avec M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, qu'il rencontrera prochainement.